

Histoire du traitement des déchets

La loi de 1975 sur l'élimination des déchets est modifiée en 1992 et comprend alors 4 grands objectifs :

- prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets,
- organiser le transport des déchets et le limiter en distance et en volume,
- valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie,
- informer le public de l'effet des opérations de production et d'élimination des déchets sur l'environnement.

C'est donc à partir de 1992 que la collecte sélective va réellement commencer à être développée par les collectivités (communes ou groupements de communes), responsables de la collecte et du traitement des déchets ménagers. Aujourd'hui, une grande majorité des collectivités ont mis en place des dispositifs de collecte sélective des déchets ménagers.

Mais avant de parler de déchet, il s'agit déjà de savoir ce qu'on entend par « déchet », et quelles en sont les différentes sortes.

• **La gestion des déchets en France**

○ *La situation actuelle :*

Ce qui est incroyable, c'est que la **production annuelle d'ordures ménagères de chaque Français a doublé en 40 ans**. En 2004, chaque Français a produit 353 kg de déchets, soit presque 1 kg/jours.

○ *Le financement*

Coûts de la gestion de nos déchets

Collecte au porte à porte des ordures ménagères résiduelles :

Le coût est lié pour moitié au traitement des déchets collectés, le reste correspond au transport et à la main d'oeuvre.

Collecte sélective des papiers et emballages ménagers recyclables :

L'installation des Points-tri nécessite un investissement. D'autre part, il faut financer les prestations de vidage, transport et tri.

Compostage :

La mise à disposition de composteurs a nécessité un investissement de la part de la collectivité.

Déchetterie et Dépôts-Tri :

Les dépenses consistent en l'aménagement des sites et l'achat de bennes. D'autre part, il faut financer les prestations de vidage, transport et traitement.